

# **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Exercice 2014**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président du Conseil d'Administration

M. Mohamed Habib BEN SAAD

### Directeur Général

M. Abdel Monem KOLSI

### Administrateurs

- M. Michel LUCAS
- M. Zouheir HASSEN
- M. Ahmed KAMMOUN
- La Banque de Tunisie représentée par M. Mohamed TRIFA
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel représenté par M. Pierre REICHERT.

### Présentation de l'ASTREE

**Dénomination :** ASTREE, Compagnie d'Assurances et de Réassurances

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Nationalité :** Tunisienne

**Siège :** 45, avenue Kheireddine Pacha - 1002 TUNIS

**Téléphone :** 71.904.211

**Fax :** 71.902.723

**E.Mail :** courrier@astree.com.tn

**Date de constitution :** 1949

**Durée :** 99 ans

**Registre du commerce :** B120481997

**Matricule fiscal :** 000080SPM000

**Capital social :** 20 000 000 Dinars

**Objet social :** Entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

**Exercice social :** Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année

**Régime fiscal :** Droit commun

**Législation applicable :** loi 94 - 24 du 9 Mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances

**Société mère faisant la publication des états financiers consolidés :** La Banque de Tunisie.

## SOMMAIRE :

<b>1) Exposé sur l'activité de la Compagnie et ses résultats</b>	<b>4</b>
<b>2) Evolution de la société et de ses performances au cours des cinq dernières années</b>	<b>8</b>
<b>3) Les indicateurs spécifiques du secteur</b>	<b>8</b>
<b>4) Les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport</b>	<b>8</b>
<b>5) Evolution prévisible de la situation de la Compagnie et perspectives d'avenir</b>	<b>9</b>
<b>6) Activité de la Compagnie en matière de recherche et développement</b>	<b>9</b>
<b>7) Le changement des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers</b>	<b>9</b>
<b>8) Les prises de participation et les aliénations</b>	<b>9</b>
<b>9) Répartition du capital et des droits de vote</b>	<b>10</b>
<b>10) Conditions d'accès aux assemblées</b>	<b>10</b>
<b>11) Rachat des actions</b>	<b>10</b>
<b>12) Règles applicables à la nomination ou de remplacement des membres du conseil d'administration</b>	<b>10</b>
<b>13) Les principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration ou de direction</b>	<b>11</b>
<b>14) Le rôle de chaque organe d'administration ou de direction</b>	<b>11</b>
<b>15) Les comités spéciaux et le rôle de chaque comité</b>	<b>12</b>
<b>16) Evolution du cours de l'action Astrée au 31 Décembre (2010/2014)</b>	<b>12</b>
<b>17) Le déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendré</b>	<b>13</b>
<b>18) Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats</b>	<b>13</b>
<b>19) Tableau d'évolution des capitaux propres</b>	<b>13</b>
<b>20) Rapport du Comité Permanent d'Audit interne concernant la proposition de nomination des commissaires aux comptes</b>	<b>14</b>
<b>21) La gestion des ressources humaines</b>	<b>14</b>
<b>22) Eléments sur le contrôle interne</b>	<b>15</b>

## 1) Exposé sur l'activité de la Compagnie et des résultats:

### A/ L'environnement économique :

Face à une conjoncture politique instable en 2014, la situation économique s'est détériorée, avec un taux de déficit de la balance économique qui a atteint en 2014, près de 12 milliards de dinars, aggravé par la dette, s'élevant à 25 milliards de dinars, pompant 50% du PIB. Le marché des changes a été secoué par de graves perturbations conduisant à une dévaluation du dinar tunisien qui est descendu à 1,85 par rapport au dollar et 2,3 face à l'euro, au cours du mois de décembre. Cette baisse significative du taux de change a eu un impact conséquent sur la balance commerciale qui a enregistré un déficit, pour l'année 2014, s'élevant à 1,8 milliard de dinars. Alors que la balance commerciale alimentaire a enregistré, à la fin du premier trimestre 2014 ; 1,2 milliard de dinars, contre 0,74 milliard de dinars, à la fin de l'année 2013. Aussi, les réserves en devises n'ont pas dépassé le plafond de 110 jours, pendant toute l'année. Un autre indice important, qui a influé sur le pouvoir d'achat des citoyens, le taux d'inflation et la hausse des prix, le ratio global s'étant élevé à 5,8%, au mois d'août. Mais les taux relatifs aux produits alimentaires et au carburant, qui représentent la plus grande part des dépenses des citoyens, ont doublé par rapport à l'indice général.

### B/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2014:

- La présentation par le Comité général des assurances de deux projets de lois se rapportant à:
  - ✓ La refonte de la législation des assurances sur la Vie et la Capitalisation.
  - ✓ La mise en place d'un système de bonne gouvernance au niveau du secteur des assurances.Ces projets sont en cours de discussion au niveau des commissions techniques de la FTUSA.
- La présentation par le Comité Général des Assurances, des résultats de l'étude stratégique et actuarielle portant sur l'élaboration d'un contrat programme quinquennal relatif au secteur des assurances. Ce contrat, qui implique les divers intervenants, vise à hisser le taux de pénétration de l'activité des Assurances au sein de l'économie nationale à travers une mise à niveau générale des différentes structures intervenantes. Il concerne le développement des différentes branches d'activité, notamment le redressement des résultats de la branche Automobile qui conditionne l'amélioration de l'image de marque du secteur.
- La promulgation de la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances par l'insertion d'un septième titre relatif à l'assurance Takaful.
- L'aménagement du protocole d'accord inter-compagnies relatif à l'assurance Incendie et sa reconduction pour l'année 2015.
- L'accord du visa du Conseil du Marché Financier pour l'introduction en bourse des assurances «AMI».

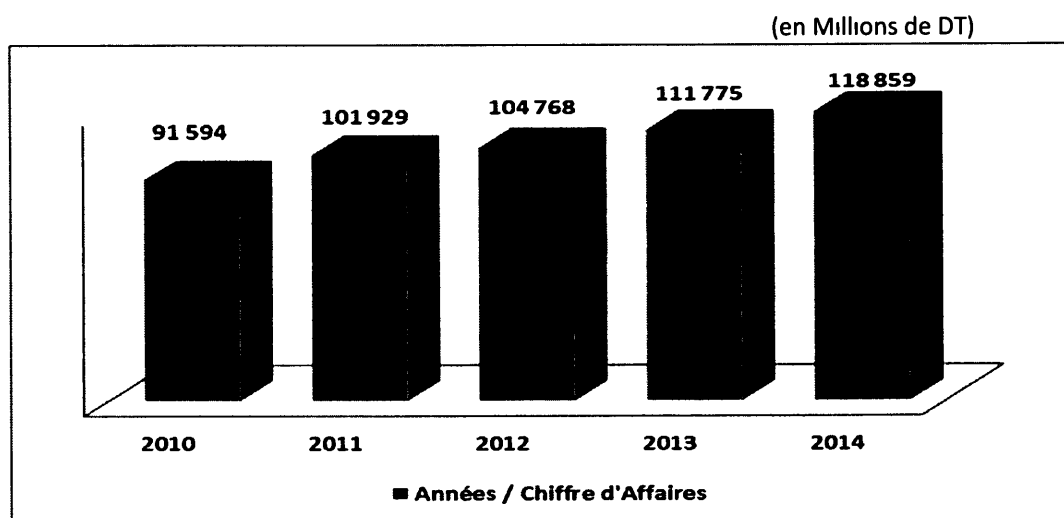
## C/ Evolution de l'activité de la Compagnie :

### **C-1/ PRODUCTION :**

#### Evolution du Chiffre d'Affaires :

Le chiffre d'affaires de la Compagnie, en progression de 6,34% a atteint au terme de l'exercice 2014 un montant de 118, 859MD avec une production additionnelle d'environ 7MD par rapport à l'année 2013.

Le graphique ci-après illustre l'évolution de l'activité globale de la compagnie sur les cinq dernières années:

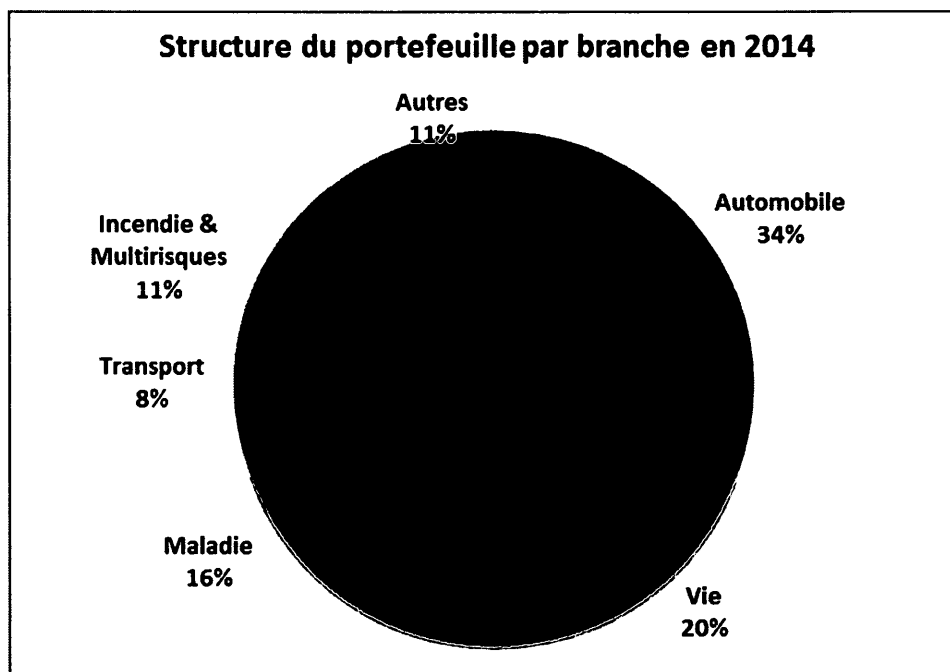


#### Structure du portefeuille de la Compagnie :

La structure du portefeuille de la compagnie a connu les principales modifications suivantes:

- La branche Auto consolide sa position de leadership dans le portefeuille de la Compagnie avec une part en augmentation de 2,57 points en s'établissant à 33,85% en 2014.
- La branche Vie, accapare plus du 1/5<sup>ème</sup> du portefeuille de la Compagnie, soit une part de 20% en dépit d'un recul de son poids de 0,9 point par rapport à 2013.
- Une avancée de 0,45 point de la part de la branche Maladie (15,88% contre 15,43% en 2013).
- Une amélioration du poids des risques Incendie & Multirisques, avec une part cumulée de 10,35% contre 9,9% en 2013.
- Un recul de la part de la branche Transport de 3,21 point (7,86% contre 11,07% au 31/12/2013) imputable notamment aux Risques Pétroliers.

Le graphique ci-joint illustre la répartition du portefeuille par branche:



## C-2/SINISTALITE:

La **sinistralité globale de la Compagnie** mesurée par le ratio Sinistres à Primes, s'est située quasiment au même niveau que l'exercice précédent, soit **49,32%** contre 49,16% en 2013 traduisant ainsi un retour à sa tendance normale.

En effet, après un cycle de sinistres importants liés à des événements exceptionnels, notamment les incidences de la révolution ayant marqué l'exercice 2011, ainsi que l'impact de certains sinistres majeurs qui ont affecté l'exercice 2012, la sinistralité de la Compagnie s'est stabilisée depuis 2013.

## C-3/LES RESULTATS TECHNIQUES NON VIE ET VIE:

- L'activité **non Vie** s'est soldée en 2014 par un résultat technique bénéficiaire de 11,622MD contre 8,311MD en 2013, soit un accroissement du résultat d'environ 3,312MD, induit notamment par une amélioration des indicateurs de la branche Automobile.
- L'activité **Vie** a dégagé en 2014 un résultat technique favorable de 3,543MD contre 2,716MD en 2013, qui découle essentiellement des assurances de type-Mixte et du risque Décès.

## C-4/ LA GESTION FINANCIERE:

### Les Placements

Les placements de la Compagnie s'élèvent, au 31 décembre 2014, à un montant de 313,188MD, contre 292,174MD à la même date en 2013, soit une progression de 7,19%.

Ces placements ont généré un revenu total de 17,852MD contre 16,463MD en 2013, soit une évolution de 8,44%.

Le portefeuille de placements financiers, a atteint au 31 Décembre 2014 un montant de 306,127MD contre 284,281MD en 2013, soit une hausse de 21,846MD.

Le revenu généré par ce portefeuille a enregistré une progression de 8,73% en passant de 15,300MD en 2013 à 16,636MD en 2014.

### **La Trésorerie**

Au terme de l'exercice 2014, les encaissements de la Compagnie totalisent un montant de 122,501MD contre 113,323MD à la même période en 2013, soit une progression de 8,10%.

Quant au ratio d'encaissement global de la Compagnie, il s'est établi quasiment au même niveau que l'exercice écoulé, soit 75,05% contre 75,48% en 2013.

### **C-5/LES CHARGES D'EXPLOITATION:**

#### **Les Commissions**

Les commissions échues totalisent un montant de 10,030MD contre 9,687MD en 2013 , soit une progression de 3,54% qui correspond à un différentiel de 0,343MD.

Quant au ratio des Commissions/Primes Emises , comparé à l'exercice écoulé , il s'est établi à 8,44% contre 8,66% en 2013.

#### **Les Frais du Personnel**

Les Frais du Personnel (salaires et charges connexes) ont atteint en 2014, un montant de 7,299MD contre 6, 672MD pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 9,4%.

### **C-6/LE SYSTEME D'INFORMATION:**

Face à un environnement extrêmement mouvant et soucieuse de hisser le niveau de ses prestations au diapason des évolutions futures que connaîtront notre métier et son environnement, notre Compagnie ne cesse de faire évoluer son système d'information ainsi que son infrastructure matérielle en rapport avec notre stratégie de développement.

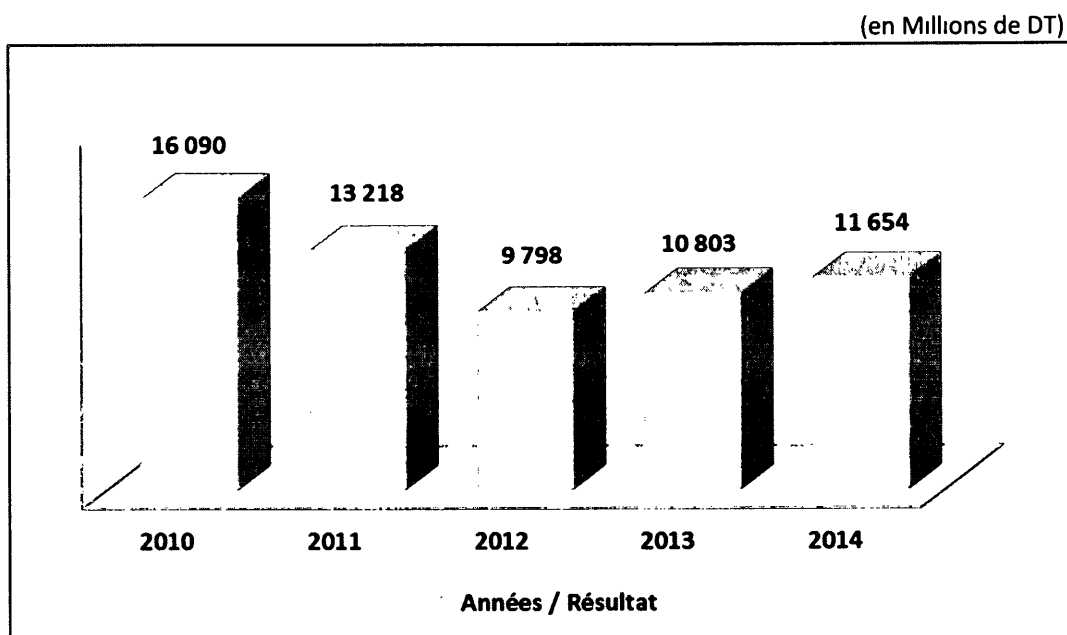
C'est dans ce cadre que les principaux travaux engagés par la Compagnie en 2014 ont concerné essentiellement le dispositif de gouvernance, la plateforme technologique, ainsi que les processus de gestion et ce dans le souci d'une amélioration croissante du degré de satisfaction de notre clientèle et d'optimisation de l'utilisation de nos ressources.

**2) Evolution de la Compagnie et de ses performances au cours des cinq dernières années :**

**Evolution du résultat net 2010/2014:**

(en Millions de DT)

Résultat net	2010	2011	2012	2013	2014
Montant	16 090	13 218	9 798	10 803	11 654
Evolution	+1,97%	-17,85%	-25,87%	+10,26%	+7,88%



**3) Les indicateurs spécifiques du secteur (Source : F.T.U.S.A):**

Le chiffre d'affaires du secteur des assurances (hors acceptations) s'est établi, en 2014, à 1,531MD (provisoire) contre 1,402MD en 2013, soit une progression de 9,2%.

**4) Les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport:**

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport.



## 5) Evolution prévisible de la situation de la Compagnie et perspectives d'avenir :

(En Millions de DT)

Libellés	Objectifs 2015	Réalisations 2014	Variations 15/14	
Chiffre d'affaires (CA)	127 219	118 859	+8 360	7%

### Perspectives d'avenir :

- Poursuivre les actions de renforcement et d'élargissement de notre réseau de distribution.
- Développer davantage les synergies avec la Banque de Tunisie.
- Tirer profit du nouveau partenariat Astrée- Euler en Assurances Crédits.
- Le lancement d'un nouveau produit santé destiné aux Particuliers qui offre aux assurés une couverture en Maladie aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.
- Améliorer la qualité de nos prestations, notamment en matière de sinistres Automobile et ce à travers une indemnisation équitable et plus rapide, notamment par la mise en place d'un système de conventionnement avec les garagistes.
- Soutenir le développement des fonctions Marketing et développement des réseaux.
- Renforcer la sécurité du système d'information de la Compagnie par la mise en place progressive des recommandations découlant de la politique de sécurité de la Compagnie élaborée en 2014, visant ainsi à se conformer progressivement aux impératifs prévus en la matière par les normes internationales.
- Mettre en place un plan directeur Informatique (PDI), en parfaite symbiose avec les orientations stratégiques de la Compagnie, tout en profitant des gains de productivité que procurent les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

## 6) Activité de la Compagnie en matière de recherche et développement:

L'exercice 2014 s'est caractérisé par une utilisation plus accrue des nouvelles technologies, notamment en matière de communication.

## 7) Le changement des méthodes d'élaboration des états financiers :

Aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2014 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de présentation utilisées pour l'arrêté des états financiers.

## 8) Les prises de participation ou les aliénations :

Dans le cadre de la gestion des placements de la Compagnie, notamment ceux en représentation de ses engagements techniques, l'Astrée a procédé à des cessions et à des acquisitions de valeurs mobilières dans diverses sociétés, sans en avoir le contrôle.

## 9) Répartition du capital et des droits de vote :

Au 31 décembre 2014, le capital social de l'ASTREE est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

Actionnaires	nombre d'actions et de droits de vote	En %
Actionnaires Tunisiens	2 792 220	69,81
Actionnaires Etrangers	1 207 780	30,19
<b>Total</b>	<b>4 000 000</b>	<b>100</b>

## 10) Conditions d'accès aux assemblées :

L'Assemblée Générale est ouverte à tout actionnaire ayant retiré une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire, qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

## 11) Rachats des actions :

Aucune opération de rachat des actions n'a été effectuée au cours de l'année 2014.

## 12) Règles applicables à la nomination ou de remplacement des membres du conseil d'administration :

Références juridiques : le code des sociétés commerciales et le code des assurances.

Articles 17, 18, 19 et 20 des statuts de la Compagnie :

«La société est administrée par un Conseil composé de cinq membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'administration. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'Administration de la société.

La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années, chaque année s'étendant de l'intervalle séparant deux Assemblées Générales annuelles consécutives.

L'Assemblée Générale pourra néanmoins fixer à une durée plus courte, la durée du mandat des Administrateurs lors de leur nomination.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

Si un siège d'Administrateur devient vacant suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique dans l'intervalle de deux Assemblées Générales Ordinaires, le Conseil pourra pourvoir provisoirement au remplacement, il sera tenu d'y procéder sans délai si le nombre des Administrateurs est descendu au-dessous de cinq.

Ces nominations sont soumises, lors de sa première réunion, à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui déterminera la durée du mandat des nouveaux Administrateurs ; toutefois l'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeurera en fonction que pendant le terme à courir du mandat de son prédécesseur.

A défaut de ratification, les délibérations et les actes accomplis par le Conseil d'Administration, depuis les nominations provisoires n'en demeurent pas moins valables ».

### **13) Les principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration ou de direction:**

Aucune délégation spécifique n'est accordée par l'Assemblée Générale aux organes d'administration ou de direction.

### **14) Le rôle de chaque organe d'administration ou de direction:**

Articles 21 et 24 des statuts :

« La société opte pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général en conformité avec les dispositions des articles 216 à 221 du code des sociétés commerciales.

Le conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président du Conseil d'Administration et un Directeur Général.

Le Président du Conseil d'Administration, propose l'ordre du jour du conseil, le convoque, préside ses réunions et veille à la réalisation des options arrêtées par le conseil d'Administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Toutefois, le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales des actionnaires ».

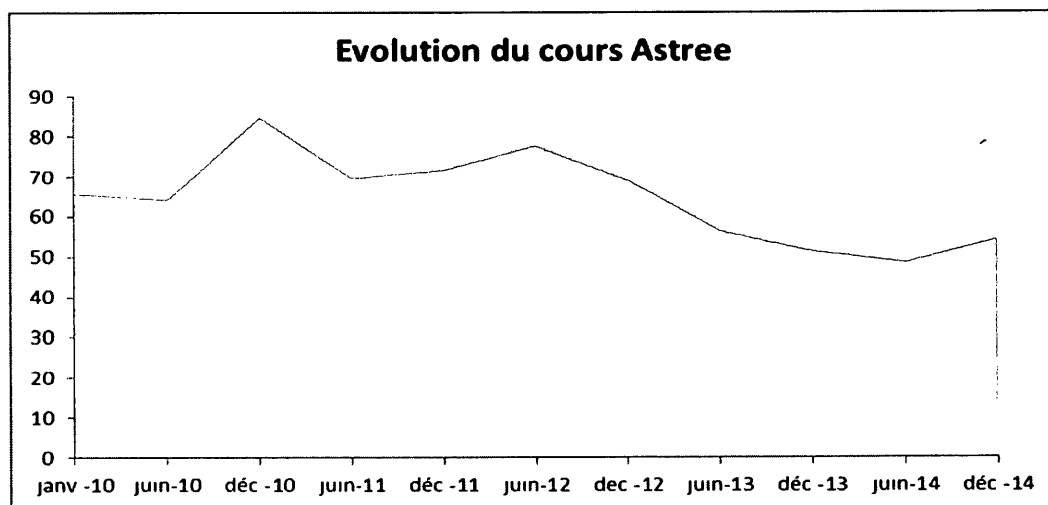
## 15) Les comités spécifiques et le rôle de chaque comité:

La Compagnie est dotée :

- D'un Comité Permanent d'Audit, qui a pour rôle de:
  - ✓ Veiller au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacit , la protection des actifs de la soci t , la fiabilit  de l'information financi re et le respect des dispositions l gales et r glementaires ;
  - ✓ Assurer le suivi des travaux des organes de contr le de la soci t  ;
  - ✓ Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes;
  - ✓ Agr er la d signation des auditeurs internes.
  
- D'un Comit  de placements :

Le Comit  de placements est charg  essentiellement de la mise en  uvre et de la mise en application d'une strat gie g n rale de placement de la Compagnie. Il veille   assurer une gestion optimale du portefeuille de la Compagnie.

## 16) Evolution du cours de l'action ASTREE au 31 d cembre (2010/2014) :



### Evolution du cours de l'action Astr e en 2014 :

L'indice de la place le TUNINDEX, a enregistr  un gain de 16,17% au 31 d cembre 2014. Quant au nombre d'actions d'Astr e  chang es en 2014, il totalise 8 960 pour un montant de 430 963DT, soit un cours moyen de 48,098 DT.

Le cours de l'action de notre Compagnie a clôturé l'exercice 2014 à 54,590DT contre 51,560DT en 2013. Il en découle une capitalisation boursière au 31 décembre 2014 de 218 360 000DT contre 206 240 000DT à la même date en 2013.

**17) Le déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendré:**

Aucune opération de rachat des actions n'a été effectuée au cours de l'année 2014.

**18) Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats:**

Article 47 des statuts:

«Le bénéfice distribuable est constitué du résultat net comptable majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déduction de ce qui suit:

1) Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessous indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

2) La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

3) Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation de l'emploi.

4) Le solde est réparti entre les actionnaires.

L'époque, le mode et lieu de paiement des dividendes sont fixés par l'Assemblée Générale annuelle ou à défaut par le Conseil d'Administration.

L'action en paiement des dividendes se prescrit par cinq ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution».

**19) Tableau d'évolution des capitaux propres:**

	(en DT)		
	2012	2013	2014
<b>Capitaux propres:</b>			
Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Réserves et primes liées au capital	36 231 873	36 231 873	37 631 873
Autres capitaux propres	21 200 315	25 600 315	29 202 815
Résultats reportés	251 960	449 644	249 785
<b>Total capitaux propres avant résultat</b>	<b>77 684 148</b>	<b>82 281 832</b>	<b>87 084 473</b>
Résultat au 31 décembre	9 797 685	10 802 641	11 653 587
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>87 481 833</b>	<b>93 084 473</b>	<b>98 738 060</b>

**DIVIDENDES VERSES:**

	(en DT)		
Dividendes au titre de	2011	2012	2013
Montant	6 400 000	5 200 000	6 000 000
Evolution	-	-18,75%	+15,38%

**20) Rapport du comité permanent d’audit concernant la proposition de nomination des commissaires aux comptes:**

Le Comité Permanent d’Audit interne, dans sa réunion du 07 Avril 2015 a proposé au Conseil d’Administration le renouvellement du mandat du cabinet « Mazars » pour les années 2015,2016 et 2017.

**21) La gestion des ressources humaines:**

**L’effectif :**

L’effectif de la Compagnie s’est établi au terme de l’exercice 2014 à 177 contre 176 employés en 2013.

A l’instar de 2013, l’exercice 2014 a connu un départ massif des employés à la retraite légale. En effet, la Compagnie a entamé depuis 2011 une action de recrutement progressive de nouveaux diplômés. Elle a continué en 2014 à renforcer son effectif aussi bien dans le cadre du remplacement des départs à la retraite que de l’amélioration du taux d’encadrement de la Compagnie.

**La formation :**

La compagnie continue à attacher une grande importance à la formation, afin de répondre aux exigences qualitatives du métier, nécessitant une mise à niveau des compétences.

Ainsi, l’Astrée a fait bénéficier , durant l’exercice 2014 , une population de 40 employés de différentes catégories socioprofessionnelles d’actions de formation en inter et en intra auprès d’organismes de formation spécialisés, ce qui représente 23% de l’effectif global de la Compagnie et ce outre les stages pratiques au sein de la Compagnie pour les nouvelles recrues et la formation sur ses produits, notamment pour les Agents stagiaires et les employés auprès de ses réseaux de distribution (Agents et Courtiers). De même, 36 étudiants poursuivant leurs études dans des spécialités diverses et inscrits dans différents établissements de l’enseignement supérieur, ont effectué des stages pratiques au sein d’Astrée, qui continue à exprimer son soutien pour faciliter l’emploi des jeunes diplômés.

## 22) Eléments sur le contrôle interne:

- Existence d'une structure d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandations pour son amélioration.
- Existence d'un Comité permanent d'audit conformément aux dispositions de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, qui a pour mission de veiller au respect de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.
- Existence d'un système de comptabilité de gestion permettant d'une part, de répartir les frais par nature dans les différentes destinations prévues par la nomenclature comptable et d'autre part, d'éclater les différents éléments de l'état de résultat technique dans les différentes catégories d'assurance.
- Existence de moyens de protection aussi bien des actifs que de l'information financière.
- Existence de procédures appropriées qui permettent le suivi et le contrôle des risques liés aux traitements des opérations au niveau de tous les cycles d'activité de l'Entreprise, incluant notamment les fonctions de contrôle et la séparation des fonctions incompatibles.